

Tarifs pop e poppa châtel-st-denis

valable dès le 01.04.2025

Tarifs pour les parents habitant le canton de Fribourg

La part de subvention Etat-employeur et réforme fiscale sont déjà déduites des tarifs ci-dessous.
Tarif journalier brut de CHF 148,00.- moins CHF 21,85.- de subventions Etat-employeurs et part réforme fiscale

Tarifs all inclusive		Prix journalier en CHF
Journée entière 07h00 – 18h30	100%	124,20
Matin avec repas 07h00 à 12h15	60%	74,65
Après-midi (sans repas) 12h45 à 18h30	50%	62,10

Coûts mensuels = forfait journalier x jours d'accueil par semaine x facteur 4,2

Journée de dépannage (facturée en supplément)	124,20
--	--------

(les frais de dépannages ne sont pas pris en charge par les subventions communales)

Frais d'inscription	350,00
----------------------------	--------

Habitants de la commune de Châtel-St-Denis

Les parents habitants la commune de Châtel-St-Denis peuvent bénéficier d'une subvention communale selon les conditions présentées dans le règlement de subventionnement de l'accueil extrafamilial.

Conditions et informations :

<https://www.chatel-st-denis.ch/fr/vivre-a-chatel-st-denis/enfance-ecoles-formation-1/subventionnement-petite-enfance>

Habitants des communes d'Attalens et Remaufens

Les parents habitants les communes d'Attalens et Remaufens peuvent également bénéficier d'une subvention communale selon conditions et barème définis. Renseignement auprès de la direction de la structure.

Habitants d'autres communes

Les parents doivent se renseigner auprès de leur administration communale, afin de savoir s'ils peuvent prétendre à une subvention pour le placement de leur enfant dans la structure.

Si cela est le cas, la subvention sera calculée en fonction des règlements d'applications et barème en vigueur dans la commune de domicile.

Tarifs pour les parents habitant hors canton de Fribourg

Tarifs all inclusive	Prix journalier en CHF		
Journée entière 07h00 à 18h30	100%		146,05
Matin avec repas 07h00 à 12h15	60%	CHF	87,63
Après-midi (sans repas) 12h45 à 18h30	50%	CHF	73,05
<i>Coûts mensuels = forfait journalier x jours d'accueil par semaine x facteur 4,2</i>			
Journée de dépannage (facturée en supplément)			146,05
<i>(les frais de dépannages ne sont pas pris en charge par les subventions communales)</i>			
Frais d'inscription			350,00
Rabais fratrie par enfant de la même famille			10 %